

LA SIDRA

DE LA SEMAINE

CHABBAT PARCHAT
A'HARÉ
AVOT 1
SAMEDI 7 MAI 2016
29 NISSAN 5776

49^e année

32

EDITORIAL par Haïm Chnéor NISENBAUM

Demain, tout est possible !

C'est une grande chose d'avoir vécu des temps forts, qui marquent le cœur et l'esprit. C'est une chose merveilleuse que d'avoir conquis, une fois de plus, sa liberté et d'avoir brisé les chaînes de l'esclavage, matériel ou spirituel. En d'autres termes, Pessa'h a tenu ses promesses : il a été cette fête prodigieuse dont les effets ne cessent pas avec sa conclusion mais que nous emmenons avec nous tout au long de l'année pour en tirer les ressources de notre libération constante. Pourtant, alors même qu'elle se déroulait, c'est une entreprise nouvelle qui, parallèlement, commençait : le compte de l'Omer.

Compter les jours qui s'étendent entre Pessa'h, la sortie d'Egypte, et Chavouot, le Don de la Torah... Compter le temps... Ritualiser ce compte avec une bénédiction... Quelle idée étonnante ! Tout se passe comme si ce simple compte changeait profondément l'existant, comme si un acte rituel, dont on a peine à mesurer la portée, donnait à notre vie un sens nouveau. Peut-on, en effet, affirmer avec plus d'éclat la grandeur de l'idée de progrès ? Souvenons-nous : les Juifs qui quittent l'Egypte, nouvellement libérés, sont alors au «49^eme degré de l'impureté». Ils doivent pourtant, sept semaines plus tard, se tenir devant D.ieu au mont Sinaï, recevoir la Torah. Est-

il seulement possible d'imaginer un tel passage ? Comment aller, en une si courte période, du plus profond des abîmes au sommet le plus élevé ? La tentation est grande de penser que, finalement, le défi est trop grand, peut-être insurmontable. Mais c'est ici que l'inattendu devient réalité : jour après jour, les Juifs gravissent les degrés du spirituel et, au jour dit, ils sont dignes de leur rencontre avec la Divinité.

Une idée nouvelle est ainsi apparue dans le monde : le progrès est possible. Les situations ne sont jamais figées et la volonté de l'homme, soutenue par l'aide Divine, est éternellement capable de réaliser des prodiges. Même si le point de départ paraît désespérément éloigné de celui d'arrivée, le voyage mérite d'être entrepris. Et ce voyage même est, en soi, une partie de la réponse. L'homme est enfin un être perfectible. Qui qu'il soit, il sait que tout peut toujours être amendé et que rien ne reste jamais fermé à qui le désire vraiment. Avec le compte de l'Omer, la liberté prend son plein sens. Les hommes savent à présent que plus aucune chaîne ne les entrave, même pas celles de l'histoire individuelle ou collective. Le progrès est né et il ne cessera plus d'enchanter la conscience des hommes. Aujourd'hui, l'entreprise continue. A chacun de lui donner sa pleine puissance !

VIVRE AVEC LA PARACHA

Adapté
d'un discours
du Rabbi
de Loubavitch

A'haré

Résumé

Après la mort de Nadav et Avihou, D.ieu donne un avertissement interdisant l'entrée non autorisée «dans le Saint des Saints». Une seule personne, le Cohen Gadol (le Grand Prêtre) peut, une seule fois dans l'année, à Yom Kippour, pénétrer dans la pièce la plus intérieure du Sanctuaire pour y offrir les encens à D.ieu.

Une des autres caractéristiques du service du Jour du Pardon est le «tirage au sort» exercé sur deux béliers, pour déterminer lequel sera offert à D.ieu et lequel sera envoyé dans le désert, chargé des péchés du Peuple d'Israël.

La Paracha A'haré avertit également contre le fait de n'apporter des korbanot (offrandes animales ou alimentaires) nulle part ailleurs que dans le Saint Temple, interdit la consommation du sang et détaille les lois prohibant l'inceste et d'autres relations déviantes.

Cette lecture de la Torah commence en rappelant comment périrent les fils d'Aharon, lorsqu'ils pénétrèrent dans le Saint des Saints avec un feu étranger. Elle relate ensuite l'ordre du service des sacrifices de Yom Kippour. Pourquoi est-il fait mention de la mort des fils d'Aharon? Parce que les circonstances de leur mort apportent deux leçons à appliquer dans notre service Divin.

Horaires d'entrée et sortie du Chabbat Parchat A'HARÉ

PARIS — ILE DE FRANCE

Entrée : 20h 55 • Sortie 22h 12

Horaires d'entrée du Chabbat en PROVINCE

Bordeaux	20.55	Marseille	20.28	Nice	20.21
Grenoble	20.31	Montpellier	20.35	Rouen	21.02
Lille	20.58	Nancy	20.39	Strasbourg	20.33
Lyon	20.36	Nantes	21.06	Toulouse	20.44

à partir du dimanche 1^{er} mai 2016

Heure limite du Chema : 10h 08 Pose des Téléphones : 5h 17
Molad : vendredi 6 mai à 22h 59 minutes et 17 'Halakim
Roch 'Hodech Iyar : dimanche 8 et lundi 9 mai 2016



Articles et contenu réalisés par le

BETH LOUBAVITCH

8, rue Lamartine - 75009 Paris

Tél : 01 45 26 87 60 - Fax : 01 45 26 24 37

chabad@loubavitch.fr

www.loubavitch.fr

Serveur vocal Le'haïm : 01 76 34 77 77

Association reconnue d'Utilité Publique
habilitée à recevoir les DONNS et les LEGS

Directeur : Rav S. AZIMOV

LA SIDRA



Il s'agit tout d'abord d'un enseignement positif : chaque Juif a le potentiel de se rapprocher de D.ieu comme ils le firent, et par ailleurs d'une leçon négative : leur service fut considéré comme une faute. Bien qu'ils aient voulu se rapprocher de D.ieu, ils ne pensaient pas investir cette proximité dans une vie qui se déroule dans les limites d'une existence ordinaire.

Ces deux perspectives se reflètent dans le nom de cette Paracha. Certains s'y réfèrent comme à *A'haré* et d'autres l'appellent *A'haré Mot*. Il est possible de dire que l'utilisation d'un des noms ou de l'autre dépend de la dimension que l'on veut mettre en valeur.

A'haré veut dire «après». L'élévation du lien qu'atteignirent les fils d'Aharon généra le potentiel d'une proximité similaire dans le Peuple juif «après cela».

A'haré Mot («après la mort»), par contre, met l'accent sur l'issue négative qui résulta de l'échec à compléter cette proximité avec D.ieu par un engagement à développer Sa conscience dans ce monde matériel. Ce concept est également lié au service du Grand Prêtre à Yom Kippour. Il pénétrait alors dans le Saint des Saints, faisant descendre la Présence Divine. Il rappelait à ce moment la leçon des fils d'Aharon, se souvenant de l'importance, non seulement de pénétrer dans le Saint des Saints mais aussi d'en repartir, et par la suite faire durer cette proximité dans la vie de tous les jours.

La coutume 'Habad veut que l'on appelle cette lecture de la Torah *A'haré*, mettant en lumière la proximité avec D.ieu que chaque Juif peut atteindre. Car le cœur de chaque âme juive est d'être unie à D.ieu, de façon inaltérable. Ce lien surpasse celui qui s'établit par l'observance des *mitsvot*. Bien qu'elles aussi créent un lien entre celui qui reçoit le commandement et Celui qui le donne, les deux restent des entités séparées. Mais dans leur essence, les Juifs et D.ieu forment absolument un. C'est ce niveau de

conscience qui fait surface lors du service de Yom Kippour.

A ce niveau de l'âme, l'obéissance du Juif à D.ieu n'est pas une question de choix, il n'y a ni récompense ni punition, mais une réponse purement naturelle, une simple expression du moi profond. Comme le disait Rabbi Lévi Its'hak de Berditchev, ce n'est pas l'engagement à l'observance qui empêche un Juif de manger à Yom Kippour. A Yom Kippour, quel Juif veut manger ?

Et à partir de Yom Kippour, ce lien peut se poursuivre comme l'indique *A'haré* : «après», élevant le spectre entier des *Mitsvot* à un niveau supérieur. Ce lien profond entre le Juif et D.ieu peut imprégner chaque aspect de la vie. Ainsi, le combat de l'existence quotidienne ne peut menacer le dévouement à l'Eternel, car alors, un être mortel est continuellement connecté à D.ieu, sans aucune possibilité de séparation.

Perspectives

Yom Kippour est considéré comme un avant-goût de l'Ere de la Résurrection où nos âmes redescendent dans nos corps et pourtant, il n'y aura aucun besoin de manger ou de boire car l'âme tirera sa nourriture de la Divinité alors révélée.

Les explications précédentes permettent également de comprendre ce qu'affirment nos Sages, à savoir que l'observance des *Mitsvot* sera annulée dans l'Ultime Futur. Le mot *Mitsva* signifie «commandement». Cela ne signifie pas, à D.ieu ne plaise, que nous n'observerons pas les *Mitsvot* dans l'ère future mais qu'alors, notre observance ne viendra pas en réponse à un commandement de D.ieu. Nous le ferons naturellement, presque sans y penser. Puisque la Divinité essentielle de notre âme et du monde sera révélée, aucune autre option ne se présentera. Tout comme nos corps respireront, ils observeront également les *Mitsvot*.

Etude du Séfer Hamitsvot du Rambam (Maïmonide)

Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif

• Dimanche 1^{er} mai – 23 Nissan

Mitsva négative n° 89: Il nous est interdit d'offrir aucun sacrifice à l'extérieur, c'est-à-dire en dehors du parvis du Sanctuaire

Mitsva positive n° 39: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint d'offrir chaque jour en sacrifice au Temple deux agneaux.

Mitsva positive n° 29: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint d'entretenir chaque jour le feu sur l'autel et de manière continue.

Mitsva négative n° 81: Il nous est interdit d'éteindre le feu qui est sur l'autel

Mitsva positive n° 30: C'est le commandement qui a été ordonné aux prêtres de retirer chaque jour les cendres de l'autel.

• Lundi 2 mai – 24 Nissan

Mitsva positive n° 28: Il s'agit du commandement qui a été ordonné aux prêtres de placer de l'encens deux fois par jour sur l'autel d'or.

Mitsva positive n° 25: Il s'agit du commandement qui a été ordonné aux prêtres de maintenir perpétuellement allumées les lumières du Candélabre devant D.ieu.

Mitsva positive n° 40: Il s'agit du commandement qui a été ordonné au Grand Prêtre d'apporter en offrande permanente l'oblation du matin et de l'après-midi, qui sont nommés les galettes du Grand Prêtre ou bien aussi "oblation du prêtre oint".

Mitsva positive n° 41: Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné d'apporter une offrande supplémentaire chaque Chabbat, en plus de l'offrande quotidienne, c'est le "Moussaf" du Chabbat.

Mitsva positive n° 27: Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné de placer les pains de proposition de manière permanente devant l'Eternel.

Mitsva positive n° 42: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint d'apporter une offrande supplémentaire chaque Roch 'Hodech, en plus de l'offrande quotidienne.

• Mardi 3 mai – 25 Nissan

Mitsva positive n° 43: Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné d'offrir un sacrifice supplémentaire, en plus de l'offrande quotidienne, pendant chacun des sept jours de Pessa'h.

Mitsva positive n° 44: Il s'agit de l'offrande de l'Omer. C'est le commandement qui nous a été ordonné d'apporter une offrande d'orge le 16 Nissan accompagnée d'un agneau âgé au plus d'une année comme holocauste.

Mitsva positive n° 45: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint d'offrir un sacrifice supplémentaire le cinquantième jour après l'offrande de l'Omer du 16 Nissan.

Mitsva positive n° 46: Il s'agit du commandement nous incombant d'apporter deux pains levés au Temple, ainsi que les sacrifices offerts en raison de l'offrande du pain, lors du jour fixé comme clôture et d'offrir les sacrifices comme cela est expliqué dans le Lévitique. Les prêtres consomment les deux pains après les avoir balancés, accompagnés des deux agneaux des offrandes de paix.

Mitsva positive n° 47: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint d'offrir une offrande supplémentaire le pre-

Retrouvez l'intégralité de l'étude du Séfer Hamitsvot sur notre site www.loubavitch.fr et sur le serveur vocal LEHAIM: 01 76 34 77 77

La Sidra de la Semaine est une publication hebdomadaire éditée par "La Régie Lamartine" 102 Av. des Champs-Élysées 75008 Paris

Directeur de la publication: Y. Benhamou

Impression: Imprimerie de Chabrol: 189 rue d'Aubervilliers-75018 Paris

Tiré à 35.000 exemplaires

Diffusé par e-mail à 20.000 ex

ISSN 1762 - 5440

RECIT DE LA SEMAINE

En tant qu'avocat à Los Angeles, j'ai eu le privilège de représenter Chabad of the Valley durant des années, sous la direction du regretté Rav Yehoshua B. Gordon.

En 2005, Chabad of the Valley se trouva mêlé à une sale histoire de faillite frauduleuse : des hommes d'affaires qui avaient offert leurs contributions aux activités du mouvement 'Habad voulaient maintenant les récupérer et prétendaient que cet argent leur avait été extorqué.

Si l'argument avait été accepté par le tribunal, cela aurait signifié une énorme perte financière pour le mouvement 'hassidique. Lors de l'instruction, Rav Gordon fut appelé à déposer son point de vue et je l'accompagnais. Il dut répondre à de nombreuses questions quant au travail effectué par le mouvement et la destination des fonds récoltés. Rav Gordon répondit de façon claire, expliquant exactement le fonctionnement de ses institutions, ce qui éveilla l'admiration de l'administrateur de tutelle.

Durant la pause pour le repas, Rav Gordon me prit de côté pour me demander comment j'avais jugé ses arguments et sa stratégie de défense. Puis, soudain, il changea de sujet et me posa une toute autre question : le conseiller de l'administrateur était-il juif ?

Je répondis que je n'en avais aucune idée : «Mais, de toute manière, à quoi bon ? Nous sommes en plein dans une confrontation très sérieuse, nous approchons du procès, le dossier touche à sa fin et les risques sont énormes!...»

Une telle réponse ne convenait pas à Rav Gordon. Il affirma que, durant l'interrogatoire, il avait «senti quelque chose de juif» dans la façon du conseiller de poser ses questions sur le mouvement Loubavitch. Le «radar d'*Ahavat Israël*» de Rav Gordon fonctionnait constamment, même dans des situations aussi tendues qu'un procès !

- J'ai cru sentir une âme juive, insista-t-il. Je peux me tromper mais je ne le pense pas.

Et Rav Gordon m'annonça que notre collation devrait attendre car il devait courir prendre quelque chose dans sa voiture dans le parking souterrain. Je supposais qu'il allait chercher des documents qui nous aideraient dans notre déposition et me dirigeais vers la cafétéria pour manger tout seul mon sandwich. Rav Gordon revint, non pas avec des papiers mais avec sa pochette de Téfilines et des yeux pétillants de joie : «Si c'est un Juif, je veux lui faire mettre les Téfilines ! Je vous en prie, Barou'h, laissez-moi faire, je suis conscient de ce que je fais et c'est très important pour moi!».

J'étais hors de moi : «Vous êtes complètement fou ! Ce n'est ni l'endroit ni le moment pour cela ! Dois-je vous rappeler que vous risquez gros dans cette affaire ? Laissez tomber votre histoire de Téfilines et concentrons-nous sur ce procès !».

Mes arguments ne servirent à rien. Rav Gordon prit son sac de Téfilines dans la salle où devait se poursuivre l'interrogatoire.

Durant la dernière heure de cette séance épuisante, Rav Gordon demanda poliment au conseiller quel âge il avait et s'il était juif.

- Comment ? s'indigna-t-il. Ici, c'est à moi de poser les questions et c'est à vous d'y répondre!

A ce moment, je pris ma tête entre mes mains, sentant que cela tournait au roussi. Mais Rav Gordon insistait :

- Bien sûr, je répondrai à vos questions mais pouvez-vous, je vous prie, répondre à la mienne : êtes-vous juif ?

Le conseiller demanda au clerc qui prenait des notes de toutes les conversations de poser son stylo.

L'air ennuyé, le conseiller répondit à Rav Gordon qu'il approchait de la soixantaine et qu'il était effectivement juif mais pas aussi pratiquant que nous. Pouvions-nous maintenant reprendre l'interrogatoire ?

Rav Gordon ne semblait pas tendu. Il se mit à expliquer ce que sont les Téfilines en demandant au conseiller s'il les avait déjà mis une fois dans sa vie. Très irrité maintenant, celui-ci répondit sèchement qu'il n'avait jamais mis les Téfilines auparavant et qu'il était temps de retourner aux choses sérieuses.

Repoussant les papiers, Rav Gordon demanda au conseiller s'il pouvait lui mettre les Téfilines... Désespéré, je ne donnai même pas un coup de pied sous la table à Rav Gordon car, le connaissant, je savais que cela ne servirait à rien.

Le conseiller déclara d'une voix forte que cette pause était maintenant terminée, qu'il ne croyait en rien de ce que Rav Gordon essayait de lui «vendre», qu'il refusait absolument de participer au rituel des Téfilines. Il demanda à ce que le clerc reprenne ses notes et qu'on complète cette déposition.

Deux mois plus tard, nous sommes retournés au tribunal pour entendre le jugement.

Le juge commença à parler dans le vague, sans laisser apparaître quelle était son opinion et qui gagnerait. A un moment donné, il demanda à Rav Gordon quel était le

point de vue de la *Hala'ha* quant au droit des donateurs de récupérer éventuellement leur contribution charitable.

Sans notes et sans aucune préparation préalable, Rav Gordon (connu pour être un excellent conférencier et un érudit hors pair), répondit par une analyse détaillée qui aurait fait pâlir de jalousie n'importe quel talmudiste. C'était brillant, solide, bien argumenté, avec d'abondantes citations des décisionnaires des siècles passés.

Personnellement, j'étais absolument noyé dans toutes ces citations et ces idées complexes du *Hochène Michpat*. Le juge semblait très satisfait de ce magnifique exposé. Il demanda aux deux parties de se retirer dans le hall et d'essayer de parvenir à un compromis avant qu'il ne soit obligé de juger.

Après des heures de négociation passées dans le hall, nous étions encore à des kilomètres d'un compromis - en termes de millions de dollars. Soudain Rav Gordon me saisit par le bras et je reconnus dans ses yeux cette lueur enchantée qui m'avait tant dérangée la dernière fois. Il annonça qu'il acceptait la décision de l'avocat général à une condition : après que tout ait été réglé, Rav Gordon aurait le privilège de mettre les Téfilines au conseiller. Celui-ci accepta, à condition qu'aucune photo ne soit prise. Ainsi prirent fin des années de procédure avec de chaleureuses poignées de main.

L'argent fut remis et Rav Gordon se rendit dans le bureau du conseiller pour conclure définitivement l'affaire en mettant les Téfilines au conseiller pour la première fois de sa vie.

Par la suite, Rav Gordon m'expliqua combien il était important pour lui de mettre les Téfilines à ce conseiller de Century City. «Reb Barou'h, vous devez comprendre que, pour moi, le procès me semblait passer au second plan à cet instant. Croyez-moi ou non, c'était insignifiant! Tout ce qui m'intéressait alors, c'était de permettre à un autre Juif de mettre les Téfilines!». Si je n'en avais pas été témoin moi-même, je n'aurais sans doute jamais pu croire pareille histoire ! Je réalisai alors que son intuition était infaillible et que son «radar *Ahavat Israël*» était correctement calibré !

Notre collaboration professionnelle et notre amitié se sont poursuivies durant des années plus tard. Il est devenu mon compagnon d'étude et un ami très cher. Dans mes moments difficiles, il voyait à l'intérieur de mon âme avec la précision du laser et il est venu m'apporter la consolation dans ma période de deuil. Il savait quoi dire et comment le dire. Sa moralité dans les affaires était à toute épreuve. Il ne craignait que D.ieu et ne craignait aucun homme. Il nous manque énormément ! Que son âme soit attachée à la Source de la Vie!

M. Barou'h Cohen - Collive
Traduit par Feiga Lubecki

ETINCELLES DE MACHIA'H

« Père, cela suffit ! »

Si tous les Juifs, grands et petits, disaient «Père, cela suffit, aie pitié de nous et envoie-nous notre Machia'h», certainement Machia'h serait venu.

(D'après Séfer HaSi'hot 5696 p.312) H.N.

LE COIN DE LA HALA'HA

Pourquoi lit-on un chapitre de Pirké Avot, les «Maximes des Pères», chaque Chabbat après-midi, entre Pessa'h et Chavouot ?

Entre Pessa'h et Chavouot, nous nous préparons à revivre le don de la Torah au mont Sinäi. Pirké Avot est un traité talmudique qui contient des recommandations éthiques et morales. En lisant un chapitre par Chabbat, nous pouvons raffiner notre personnalité et notre comportement, de façon à mériter de recevoir la Torah.

Dans de nombreuses communautés, on continue la lecture de ces six chapitres tout au long de l'été jusqu'au Chabbat qui précède Roch Hachana. En effet, durant l'été, certains ont tendance à se montrer moins stricts dans leur observance des Mitsvot : il convient donc de se renforcer spirituellement pour éviter tout relâchement.

F.L.

ESHELGLATT

BOUCHERIE · CHARCUTERIE

Glatt Cacher Laméhadrine



55 rue Petit
75019 Paris
01 42 45 36 47



ESHEL Gourmet

Traiteur - Plateaux repas
Plats de Chabbat

55 rue Petit - 75019 Paris
06 51 42 24 47



association juive pour
le maintien à domicile

aimez vos proches,
nous nous chargeons
du quotidien

Service d'aide et de soins à domicile
pour personnes âgées et en situation de handicap

42, rue Le Peletier 75009 Paris - 01 42 80 34 73
contact@adiam.net - www.adiam.net



GARAGE DIRECT AUTO
Carrosserie
Peinture
Mécanique
Franchise offerte
(voir conditions au garage)
14 véhicules de courtoisie
- Demander Shmouel -
43 Chemin des Vignes - 93000 Bobigny
Tél : 01 57 42 57 42 / 01 48 44 00 88
directauto@orange.fr

VERIF-ELEC
Analyse et Gestion Electrique
Venez rejoindre
Rudy Khayat et son équipe
pour commercialiser
PAC et R-Volt
Planning proche Paris fournis
Avance de frais et
commissions intéressantes
Nous avons tous les financiers
Possibilité de travailler en régie
Contactez Jonathan
au 09 800 800 55

Les Halles d'Hautpoul
66 rue Petit - 75019 Paris
Votre primeur au cœur du 19^e arrondissement
au service de la communauté
du dimanche au vendredi à partir de 7h 30
Arrivage journalier de fruits et légumes
sélectionnés par nos soins
Un large choix de produits de qualité
et en abondance
- Bons prix pour Pessa'h -
Livraison à domicile : 01 42 40 24 07
Notre équipe vous accueille chaleureusement

לע"נ
חנינה שמחה ע"ה
בת פרהה
Pour l'élévation
de l'âme de
HANINA SIMHA
BAT FRÉHA
ת.נ.צ.ב.ה.
SIMY ABECASSIS

== VIVRE LA TORAH ==
vous propose
de recevoir chaque jour*
une vidéo de 2 minutes
du Rabbi de Loubavitch
sous-titrée en français
sur votre Smartphone
Comment ça marche ?
1. Enregistrer le numéro
+33 6 63 52 39 96
dans vos contacts
2. Envoyer à ce numéro le mot
«INSCRIRE» via WhatsApp**
Un projet du Keren Chmouel
Beth Loubavitch IDF en partenariat avec JEM France.
*Sauf Chabbat et jours de fête.
** Cette application est disponible gratuitement sur
toutes les plateformes de téléchargement.

DRC domofinance
Société existant depuis 10 ans
PAC / ISOLATION / FENETRE
POELE / PANNEAUX / BALLON
FINANCEMENT CLASSIQUE
SPÉCIALISTE DU PTZ 0%
REPONSE SOUS 48 HEURES
RAPIDITÉ D'INSTALLATION
RECHERCHE RÉGIES SÉRIEUSES
ET COMMERCIAUX EXPÉRIMENTÉS
Contactez ISABELLE :
07.82.28.13.65
RGE PARTENAIRE SOLUTIONS HABITAT D'EDF

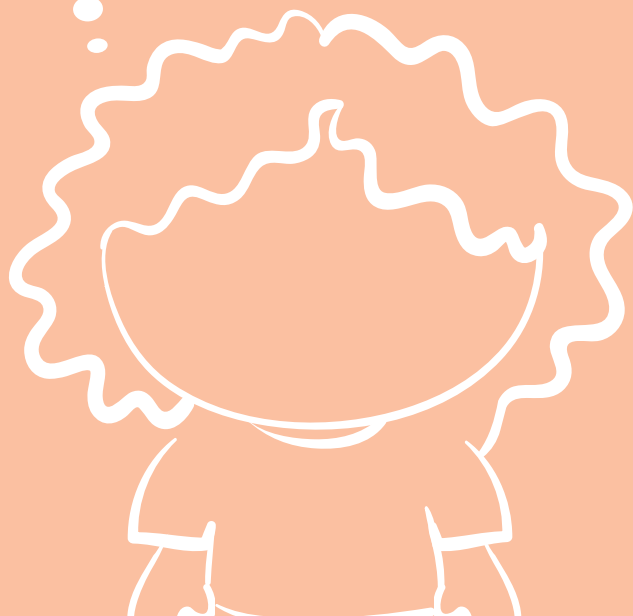
DÉCORATEUR ÉVÈNEMENTIEL
m&m
créations
www.mm-creations.com
06 09 90 98 44

premier immobilier C'EST LE MOMENT DE VENDRE !
06 64 16 10 85 | 06 63 05 82 40
• APPARTEMENTS
• BUREAUX
• COMMERCES
ESTIMATION GRATUITE SOUS 48H
92, rue Lafayette - 75009 Paris | Mail: contact@premierimmo.com | www.premierimmo.com

Attention : ce feuillet ne peut pas être transporté dans le domaine public pendant le Chabbat.

C'est une école
où vraiment
on réussit...

J'ai fait un rêve
d'école juive...



**95 à 100% de réussite chaque année
au brevet des collèges et au baccalauréat**

INSTITUTIONS SCOLAIRES DU BETH LOUBAVITCH - COMPLEXE BETH HAYA MOUCHKA

Ecole Maternelle PARDESS HANNA • Ecole Collège et Lycée BETH HANNA • Ecole - Collège-Lycée de garçons du Beth Loubavitch

Renseignements et inscriptions : **01 44 52 72 96**

LES INSTITUTIONS SCOLAIRES DU BETH LOUBAVITCH

C'est aussi en région parisienne :

CHOISY-LE-ROI

Gan Pardess 'Hanna
Tél. : 06 09 20 50 46

LA GARENNE-COLOMBES

Gan Lechaim
Tél. : 01 47 80 21 78

FONTENAY-SOUS-BOIS

Complexe Beth Ména'hem
Gan - Primaire
Tél. : 01 48 75 74 91

MONTRouGE

Complexe Pardess 'Hanna
Gan - Primaire
Tél. : 01 42 31 02 24



COMPTE DU OMER 5776

☐ dimanche soir 1^{er} mai – 9^{ème} jour

Hayom Tichea Yamim Chéhèm Chavoua
E'had Ouchéné Yamim Laomèr

☐ Lundi soir 2 mai – 10^{ème} jour

Hayom Assara Yamim Chéhèm Chavoua
E'had Ouchelocha Yamim Laomèr

☐ Mardi soir 3 mai – 11^{ème} jour

Hayom A'had Assar Yom Chéhèm
Chavoua E'had Vearbaa Yamim Laomèr

☐ Mercredi soir 4 mai – 12^{ème} jour

Hayom Cheneïm Assar Yom Chéhèm
Chavoua E'had Va'hamicha Yamim
Laomèr

☐ Jeudi soir 5 mai – 13^{ème} jour

Hayom Chelocha Assar Yom Chéhèm Chavoua
E'had Vechicha Yamim Laomèr

☐ Vendredi soir 6 mai – 14^{ème} jour

Hayom Arbaa Assar Yom Chéhèm Chné Chavouot
Laomèr

☐ Samedi soir 7 mai – 15^{ème} jour

Hayom 'Hamicha Assar Yom Chéhèm Chné Chavouot
Veyom E'had Laomèr

*Après la tombée de la nuit du second soir
de Pessa'h, on commence
à compter le Omer. On récite alors
la bénédiction suivante:*

*Barou'h Ata Ado-Naï
Elo-hénou Mélé'h Haolam
Achèr Kidechanou Bemitsvotav
Vetsivanou Al Sefirat Haomèr*

*On cite ensuite le jour correspondant
et l'on dit la phrase suivante:*

*"Hara'hamane Hou Ya' hazir
Lanou Avodat Beït Hamikdash
Limekomah Bimhéra Béyaménou
Amen Séla"*

Que doit-on faire si l'on a oublié de compter le Omer ?

- Si on a oublié de compter le Omer pendant la nuit -

on pourra le faire dans la journée suivante, mais sans faire la bénédiction.
On continuera le compte le soir suivant, en récitant la bénédiction.

- Si on a oublié de compter le Omer un soir et également pendant toute la journée suivante -
on continuera à compter les autres soirs, mais sans réciter la bénédiction.

Etude du Séfer Hamitsvot du Rambam (Maïmonide)

Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif

mier jour du mois de Tichri. C'est le "Moussaf" de Roch Hachana.

Mitsva positive n° 48: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint d'offrir une offrande supplémentaire le 10 du mois de Tichri.

Mitsva positive n° 50: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint d'offrir une offrande supplémentaire durant les jours de la fête de Souccot.

Mitsva positive n° 51: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint d'offrir une offrande supplémentaire le huitième jour de la fête de Souccot car il constitue une fête en soi.

• Mercredi 4 mai – 26 Nissan

Mitsva positive n° 161: Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné de compter l'Omer.

Mitsva négative n° 140: Il est interdit de manger des sacrifices devenus inaptes à cause d'un défaut corporel causé volontairement.

• Jeudi 5 mai – 27 Nissan

Mitsva négative n° 132: Il nous est interdit de manger du "Pigoul". Ce terme désigne un sacrifice qui est devenu inapte à cause d'une pensée étrangère (que le prêtre a eue) soit au moment où il a été abattu soit au moment où il a été offert, la personne qui s'en était chargé ayant eu à l'esprit qu'elle en mangerait au-delà du délai fixé par la loi ou qu'elle brûlerait au-delà de ce délai les parties qu'on est en droit de brûler.

• Vendredi 6 mai – 28 Nissan

Mitsva négative n° 120: Il nous est interdit de garder la viande d'un sacrifice de reconnaissance jusqu'au lendemain matin (du jour où il est offert).

• Samedi 7 mai – 29 Nissan

Mitsva négative n° 131: C'est l'interdiction qui nous a été faite de manger du "Notar", c'est-à-dire ce qui reste de la chair des sacrifices, passé le délai prescrit pour sa consommation.